

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 2 décembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2024

Débat d'orientations budgétaires 2025 : un cap tenu malgré le contexte contraint et les incertitudes imposées par l'État

Le budget de la Ville de Nantes pour 2025 sera voté au Conseil municipal de fin janvier 2025. En amont, le débat d'orientations budgétaires, le vendredi 6 décembre, permet de présenter la stratégie de la Ville de Nantes, percutée par les mesures annoncées pour les collectivités locales dans le nouveau Projet de loi de finances 2025. Nous sommes en attente de confirmation des conséquences précises pour la Ville de Nantes et nous nous préparons à ajuster ces orientations en fonction.

Dans un contexte économique et financier national très préoccupant, le budget 2025 de la Ville de Nantes devra permettre de répondre aux besoins liés à la croissance démographique et de maintenir le cap de la bifurcation écologique, de l'égalité et de la solidarité.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 : UN MANQUE DE VISIBILITÉ SANS PRÉCÉDENT POUR LES FINANCES LOCALES ET UNE PONCTION DES RECETTES EN L'ABSENCE DE CERTITUDES SUR LE CONTENU DU PLF QUI SERA ADOPTÉ

Le calendrier d'annonces du Projet de Loi de Finances entraîne un manque de visibilité sans précédent pour les finances publiques locales, rendant complexes les prévisions budgétaires, d'autant plus difficiles pour le bloc communal, que 2025 constitue la dernière année pleine du mandat avec la réalisation de nombreux investissements et la mise en œuvre des politiques publiques.

Le PLF prévoit notamment à l'heure actuelle la mise en place d'un prélèvement sur recettes affecté à un « fonds de réserve », plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités locales à compter de 2025.

« Cette année la présentation de la stratégie de la Ville et l'annonce de la réalisation du programme d'investissement du mandat se font dans un contexte inattendu, déstabilisant, marqué par l'impact, injuste, disproportionné et récessif, des mesures du Projet de Loi de Finances 2025 pour les collectivités locales » ajoute Pascal Bolo, adjoint en charge des finances.

L'impact du PLF 2025 est estimé à ce stade à environ 13 M€ pour la Ville de Nantes, dont plus de 10 M€ de diminution de recettes et près de 3 M€ de dépenses supplémentaires (cotisations retraites des agents à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRAC)).

Dans ce contexte le budget 2025 doit permettre de continuer à financer les investissements et de répondre aux besoins des habitants, tout en garantissant les équilibres financiers. Pour en assurer le financement, la Ville mobilisera les leviers habituels que sont l'épargne (avec un taux autour de 8%) et l'endettement (avec un objectif de capacité de désendettement de 9 ans en fin de mandat). Elle cherchera à préserver ses niveaux d'épargne par la maîtrise des dépenses et un niveau suffisant de recettes.

LE BUDGET 2025 : POURSUIVRE LES OBJECTIFS DU MANDAT DANS UN CONTEXTE CONTRAINT

Les orientations budgétaires pour 2025 permettront de garder le cap, pour renforcer la cohésion sociale et poursuivre la bifurcation écologique.

Le projet de budget 2025 devra :

- maîtriser au plus juste les dépenses de fonctionnement, en maintenant un service public de qualité et de proximité pour les nantaises et les nantais ;
- mettre en œuvre les engagements du contrat social et écologique porté par la municipalité ;
- limiter l'accroissement de la dette et déployer un volume d'investissement de l'ordre de 130 M€.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties restera inchangé en 2025 et la majoration de la surtaxe sur les résidences secondaires (60%) sera reconduite en 2025, pour lutter contre les biens vacants dans un secteur d'habitat tendu.

LA NOUVELLE CONTRAINTE FINANCIÈRE PÈSERA SUR LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES ET DÉGRADERA PROBABLEMENT LES NIVEAUX D'ÉPARGNE, NÉCESSAIRES POUR FINANCER LE PROJET POLITIQUE

Les recettes de fonctionnement 2025 sont estimées à 530 M€ hors mesures liées au PLF (+15 M€ par rapport au budget primitif (BP) 2024) et les dépenses de fonctionnement sont anticipées à 490 M€ environ (+3,5 % par rapport au BP 2024).

Nos niveaux d'épargne seraient directement touchés par les mesures de ponction du PLF 2025 si celui-ci était adopté en l'état. La volonté de maintenir la cohérence du projet politique nécessite donc **la maîtrise des charges de fonctionnement**. Cette maîtrise des dépenses sera poursuivie en 2025.

La recherche d'efforts de gestion complémentaires pour dégager des économies sur les dépenses de fonctionnement est poursuivie afin de freiner la dégradation des niveaux d'épargne, compte tenu du contexte national.

Nous sommes en attente de confirmation des conséquences précises pour la Ville de Nantes et nous nous préparons à ajuster ces orientations en fonction.

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PROJETÉ AUTOUR DE 130 M€ POUR 2025, COMPARABLE À 2024

L'année 2025 verra aboutir les grandes priorités politiques du mandat, avec le financement des équipements de proximité et des équipements structurants dont la Ville a besoin et qui contribuent à la qualité de vie pour les Nantaises et les Nantais.

L'engagement dans la bifurcation écologique est réaffirmé avec une programmation spécifique en matière d'entretien durable du patrimoine.

L'impact du PLF 2025 nécessitera potentiellement des décalages d'opérations d'investissement en fonction du niveau d'épargne dégagée par la section de fonctionnement.

L'investissement 2025 est évalué autour de 130 M€, un niveau similaire à 2024, avec notamment :

✓ **l'entretien durable des bâtiments municipaux avec une enveloppe qui devrait atteindre 16 M€ :** pour assurer la pérennité des bâtiments, améliorer les installations techniques et optimiser la performance énergétique du patrimoine de la Ville en vue de la réduction des consommations d'énergie en application du « Décret Tertiaire » (décret relatif aux obligations de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire), installer des panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, conformément au contrat d'engagement sur la transition énergétique ;

✓ **la poursuite du schéma directeur des écoles, avec une enveloppe d'environ 30 M€ :** avec en 2025, la fin des travaux d'extension de l'école Beaujoire, le lancement des travaux d'extension de l'école George Sand / Camille



Claudiel, une année entière de travaux d'extension de l'école Chauvinière et de construction de la nouvelle école sur l'Île de Nantes ; parallèlement, les travaux d'aménagements des cours d'école et du plan d'écovitalité se poursuivront.

✓ **pour les associations** : les travaux de réhabilitation des pôles associatifs du Coudray et Winnipeg, les aménagements dans l'ancien collège Rosa Parks ; les budgets participatifs seront poursuivis, ainsi que les aménagements liés à la 2^{ème} édition des lieux à réinventer, avec les travaux de la Cure du Vieux Doulon, alors que sera lancée la 3^{ème} édition de cette démarche citoyenne ;

✓ **en faveur du sport** : l'année 2025 verra la poursuite des travaux de restructuration de la piscine des Dervallières, la fin des travaux sur la piscine Petite Amazonie et le gymnase Gaston Serpette, l'extension des voies d'escalade dans la carrière Miséry, les aménagements du stade Procé en basket 3x3 et du plateau sportif, la réfection du terrain synthétique de la Gilarderie, la création d'un terrain de foot à 5 au stade de la Roche ;

✓ **dans le domaine culturel et patrimonial** : 2025 verra les travaux de restauration du clocher et de la flèche de l'église St-Clément, la friche artistique Mellinet et la réhabilitation de la Maison du Change – Maison de la Poésie et les travaux de sécurité de la médiathèque J. Demy ;



✓ **pour les espaces verts** : la poursuite de l'entretien des parcs et squares, de leurs allées, jeux et mobiliers, des aménagements d'îlots de fraîcheur, d'éco-paturage, de jardins familiaux ou dans le cadre de « Ma Rue est un Jardin », la requalification de nombreux squares et parcs (Crapa, Boucardière, jardins du musée Dobrée, square de la Halvêque, Michel Palas, Bottière Grande Garenne...)

Le Jardin du Musée Dobrée

Les conséquences du PLF sur les orientations budgétaires de la Ville

Le projet de loi de finances travaillé en chambre par Bercy et dont rien n'avait filtré jusqu'à sa publication le 10 octobre dernier a provoqué une onde de choc au sein des collectivités. D'abord par sa brutalité, en renvoyant aux collectivités la responsabilité d'assumer financièrement les errances financières nationales du Gouvernement alors même que les collectivités soumises à la règle d'or de l'équilibre budgétaire contiennent leurs dépenses et leur endettement. Ensuite, par le temps très court laissé aux collectivités pour adapter leurs orientations budgétaires à cette nouvelle donne.

La Ville, en responsabilité, travaille à intégrer cette baisse d'une ampleur inédite de ses recettes en ajustant ses dépenses via un plan d'économies qui concerne à la fois le fonctionnement et l'investissement.

Ce travail vise à limiter les tensions sur l'épargne brute en absorbant une partie de la ponction sur les recettes de fonctionnement. L'objectif vise à limiter au maximum les impacts sur le fonctionnement des services publics ainsi que ce qui fait de la Ville un territoire apaisé et dynamique. Concernant l'investissement, un travail est mené sur les opérations qui n'ont pas encore été engagées et dont les crédits de paiement pourraient être décalés. L'objectif étant d'anticiper dès à présent la baisse partielle de l'épargne et ainsi de limiter le recours à l'emprunt.

Pour autant, les fondamentaux des engagements de mandat pris auprès des habitantes et habitants ne seront pas remis en cause, la Ville préservera l'accompagnement social et la bifurcation écologique. Elle continuera à accompagner son territoire dans un contexte de crise latente où les citoyens doivent pouvoir compter sur le soutien des acteurs institutionnels locaux.